



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

CHARTE TOGOLAISE DES DROITS DES MINORITÉS SEXUELLES

LA COMMUNAUTÉ LGBT

Préambule

Nous, membres de la communauté LGBT du Togo, alliés, défenseurs des droits humains, et citoyens togolais, proclamons cette Charte pour la reconnaissance, la protection, et l'égalité des droits des minorités sexuelles dans notre pays. Conscients de l'importance de la diversité humaine, nous affirmons que chaque individu, indépendamment de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, doit jouir des mêmes droits, de la même dignité, et des mêmes libertés fondamentales que tout autre citoyen.

En établissant cette Charte, nous demandons que soient respectés les principes d'égalité, de non-discrimination, et de justice pour tous, tels qu'énoncés dans la Constitution togolaise et les conventions internationales des droits de l'homme auxquelles le Togo est partie.

À l'attention de : Monsieur le Président de la République Togolaise,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires de l'Assemblée nationale

Objet : Plaidoyer pour la Modification des Lois sur la Reconnaissance et la Protection des Personnes LGBT au Togo.



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

CHARTE TOGOLAISE DES DROITS DES MINORITÉS SEXUELLES

LA COMMUNAUTÉ LGBT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous, signataires de cette Charte d'Espoir, acteurs de la société civile, organisations de défense des droits humains, membres de la communauté LGBT togolaise et sympathisants de la cause de l'égalité, nous adressons aujourd'hui à vous avec un profond sentiment d'espoir et de conviction pour un avenir plus inclusif et équitable pour notre chère nation, le Togo.

1. Reconnaissance de la Dignité Humaine et des Droits Fondamentaux

La Constitution togolaise, dans son préambule, affirme l'attachement du Togo aux principes de démocratie, de droits de l'homme et de liberté. En outre, le Togo est signataire de plusieurs conventions internationales, dont la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui promeut le respect de la dignité de chaque être humain sans distinction aucune. Aujourd'hui, nous vous implorons de reconnaître que ces principes incluent également les citoyens togolais appartenant à la communauté LGBT, qui sont nos frères, nos sœurs, nos amis, et nos collègues.

2. Demande de Révision des Lois Discriminatoires

Nous demandons une révision urgente des articles du Code pénal qui criminalisent les relations entre personnes de même sexe. Ces lois, héritées d'une époque révolue, ne reflètent pas les valeurs d'inclusion, de respect, et de progrès de notre société contemporaine. Elles constituent une violation des droits fondamentaux et alimentent la haine, la stigmatisation et la violence envers une partie de nos concitoyens.



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

CHARTE TOGOLAISE DES DROITS DES MINORITÉS SEXUELLES

LA COMMUNAUTÉ LGBT

3. Protection contre la Discrimination et la Violence

Nous appelons également à l'adoption de nouvelles lois qui interdisent la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. La violence physique, psychologique, et sociale à l'encontre des personnes LGBT est une réalité quotidienne au Togo, et il est de notre devoir collectif de mettre fin à cette injustice. Nous demandons des politiques publiques claires qui garantissent la protection de tous les citoyens contre les actes de violence et de discrimination.

4. Promotion de l'Éducation à la Tolérance et à l'Inclusion

Nous sollicitons la mise en place de programmes d'éducation et de sensibilisation visant à promouvoir la tolérance, l'acceptation, et l'inclusion des personnes LGBT. Il est essentiel que le gouvernement soutienne des initiatives éducatives qui encouragent le respect des différences et l'égalité pour tous, afin de bâtir une société où chaque individu est traité avec dignité et justice.

5. Engagement pour un Dialogue Inclusif et Constructif

Nous invitons le gouvernement à initier un dialogue inclusif avec les représentants de la communauté LGBT et les organisations de défense des droits humains pour développer des politiques adaptées qui respectent les droits de toutes les personnes, quelles que soient leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Ce dialogue doit être guidé par les principes de transparence, de respect mutuel, et de recherche d'un consensus pour le bien de tous.



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

CHARTE TOGOLAISE DES DROITS DES MINORITÉS SEXUELLES

LA COMMUNAUTÉ LGBT

6. Appel à l'Exemplarité du Togo sur le Continent Africain

En tant que nation, le Togo a l'opportunité unique de devenir un modèle de tolérance et de progrès en Afrique de l'Ouest. En adoptant des lois inclusives qui respectent les droits de toutes les personnes, indépendamment de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, le Togo peut envoyer un message fort de modernité, de justice et de paix à l'ensemble de la communauté internationale.

Cette charte comprend les articles suivants :





RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

CHARTE TOGOLAISE DES DROITS DES MINORITÉS SEXUELLES

LA COMMUNAUTÉ LGBT

Article 1 :

Reconnaissance de la Dignité et de l'Égalité

Toutes les personnes, indépendamment de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, sont nées libres et égales en dignité et en droits. Chaque individu doit être respecté et protégé contre toute forme de discrimination, de stigmatisation, de violence, ou de persécution.

Article 2 :

Droits à la Vie Privée et à l'Intégrité Personnelle

La vie privée de chaque individu doit être respectée, et aucun citoyen ne doit être soumis à une ingérence arbitraire dans sa vie personnelle en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre. Toute forme de harcèlement, d'intimidation, de violence physique ou psychologique est strictement interdite et doit être sanctionnée par la loi.

Article 3 :

Décriminalisation de l'Homosexualité

Le Togo doit abroger toutes les lois qui criminalisent les relations consensuelles entre adultes de même sexe. Ces lois, qui perpétuent la discrimination et la haine, doivent être remplacées par des législations garantissant les droits et la liberté de tous les citoyens.



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

CHARTE TOGOLAISE DES DROITS DES MINORITÉS SEXUELLES

LA COMMUNAUTÉ LGBT

Article 4 :

Droit à la Protection et à la Sécurité

Toutes les personnes LGBT doivent bénéficier de la protection de l'État contre les violences, les abus, et les crimes motivés par la haine. Le gouvernement doit mettre en place des mesures concrètes pour prévenir et combattre la violence basée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Article 5 :

Droit à l'Égalité Devant la Loi

Les personnes LGBT doivent jouir des mêmes droits civils, politiques, économiques, sociaux, et culturels que tous les autres citoyens togolais. Aucune loi, réglementation ou politique ne doit les discriminer en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Article 6 :

Accès à l'Éducation et à l'Information

L'État doit garantir que toutes les personnes LGBT ont un accès égal à l'éducation, sans discrimination ou stigmatisation. Les programmes éducatifs doivent inclure des contenus sur les droits humains, l'inclusion, et le respect de la diversité sexuelle et de genre.



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

CHARTE TOGOLAISE DES DROITS DES MINORITÉS SEXUELLES

LA COMMUNAUTÉ LGBT

Article 7 :

Droit à la Santé et aux Services Sociaux

Toutes les personnes LGBT doivent avoir accès à des soins de santé appropriés, sans discrimination ni stigmatisation. Les services sociaux et de santé doivent être inclusifs, respectueux et adaptés aux besoins spécifiques des personnes LGBT, y compris l'accès à la santé mentale, au soutien psychologique et aux traitements médicaux nécessaires.

Article 8 :

Promotion de l'Inclusion Sociale et de l'Égalité

L'État, en partenariat avec les organisations de la société civile, doit promouvoir l'inclusion sociale et l'égalité des personnes LGBT à travers des campagnes de sensibilisation, des initiatives éducatives, et des politiques publiques favorisant le respect et la diversité.

Article 9 :

Soutien et Protection des Défenseurs des Droits des LGBT

Les défenseurs des droits humains, y compris ceux qui œuvrent pour les droits des LGBT, doivent être protégés contre toute forme de violence, d'intimidation, ou de répression. L'État doit garantir leur sécurité et leur droit à exercer librement leurs activités de défense des droits humains.



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

CHARTE TOGOLAISE DES DROITS DES MINORITÉS SEXUELLES

LA COMMUNAUTÉ LGBT

Article 10 :

Engagement pour un Dialogue Inclusif

Nous appelons le gouvernement togolais à s'engager dans un dialogue ouvert, inclusif et constructif avec les représentants de la communauté LGBT et les organisations de défense des droits humains pour élaborer des politiques et des lois respectant les droits de tous.

Conclusion

Nous, soussignés, réaffirmons notre engagement à lutter pour un Togo où chaque citoyen, indépendamment de son orientation sexuelle ou de son identité de genre, peut vivre librement, sans crainte de persécution, de discrimination, ou de violence. Nous croyons en un Togo où la diversité est célébrée comme une force, et où chaque individu peut contribuer pleinement à la société sans être entravé par des préjugés ou des lois injustes.

Fait à Lomé, le 30 Aout 2021

LE PRESIDENT, PDG

Communauté LGBT